

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL.

ADRESSE EN REPONSE.

Le Sénat reprend la discussion ajournée jeudi le 4 mars sur la motion d'une adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a fait à l'ouverture de la session.

L'honorable M. CHARLES TANNER: Hier après-midi, nous avons eu le plaisir d'entendre un discours très complet et très intéressant fait par l'honorable sénateur de Boissevain (l'honorable M. Schaffner). Je m'accorde avec lui sur certaines parties de son discours, mais je ne partage pas toutes ses opinions. Cependant, ce n'est pas mon intention, cet après-midi, de disposer du temps de la Chambre en faisant une revue générale de la discussion que l'honorable monsieur a faite des affaires publiques ni, non plus, de faire une revue générale du débat qui s'est déroulé jusqu'à ce temps.

Mais il y a une ou deux observations que je voudrais souligner dans les remarques de mon honorable ami. Si je l'ai compris bien correctement, il a fait allusion à ce qu'il appelle une "classe privilégiée" ou des "classes privilégiées" dans ce pays. Maintenant je soumets, avec toute la déférence possible, qu'il n'y a rien qui puisse ressembler à une classe privilégiée dans ce pays, et qu'il n'est pas à l'avantage de l'union et de l'amélioration du pays, d'une manière générale, de laisser dire à un honorable membre de cette Chambre, ou d'une autre chambre, ou à toute autre personne, quelque chose qui puisse faire croire au public qu'une personne est mieux traitée qu'une autre, ou qu'un homme a des droits ou des privilèges que son voisin n'a pas. Aucune personne dans ce pays ne jouit de privilèges plus étendus que ceux de son voisin. Je prends pour acquit, d'après la teneur des remarques de l'honorable monsieur, qu'il est sous l'impression qu'il y a des gens jouissant de privilèges spéciaux grâce au tarif des douanes; c'est-à-dire que la politique de protection, telle qu'elle est appliquée dans ce pays, accorde à certaines gens des privilèges dont ne jouissent pas certaines autres personnes. Pour répondre à cette opinion, si c'est bien là ce qu'il a dans l'idée, je dirai que, d'après moi, ses vues sont complètement erronées. La politique nationale, telle que nous l'avons comprise depuis 1878, est entièrement une politique canadienne; elle est destinée, non seulement à aider les manufacturiers, mais à faire progresser tout le pays. Elle s'ap-

L'hon. M. DENNIS:

plique à tout homme, qu'il ait investi des capitaux dans l'industrie manufacturière; ou qu'il soit ouvrier dans cette même industrie; qu'il soit commerçant pour la vente des produits manufacturés, ou qu'il soit cultivateur, trouvant un marché facile et profitable dans les centres manufacturiers. Elle ne donne pas de privilèges aux uns plus qu'aux autres. La politique nationale est universelle dans son application, et elle profite à tous.

Mon honorable ami a touché à la question des profits. Je soutiens que c'est là parler d'une manière trop générale sans amener dans la discussion aucun fait spécifique. La chose peut être vraie, et elle est probablement vraie; il peut se trouver ici et là quelques hommes engagés dans l'industrie qui ont pris avantage de la situation résultant de la guerre, et ont fait des profits illégitimes. Mais il ne faut pas charger de ce fait les épaules seules des manufacturiers de ce pays. On pourrait tout aussi justement en rejeter la responsabilité sur les hommes qui sont employés dans les industries. Tous nous savons que durant la guerre, alors que les affaires ont reçu une forte impulsion, et se sont développées sur une grande échelle, les ouvriers ont reçu des salaires deux, trois ou quatre, et même cinq fois plus forts que ceux qu'ils recevaient auparavant. Je sais que dans la Nouvelle-Ecosse, il y a des hommes qui reçoivent des salaires fabuleux. Dans un certain sens, on pourrait les appeler profiteurs. La même chose peut se dire des cultivateurs qui ont reçu des prix surélevés pour leurs produits—le beurre, les œufs, le foin et le grain. Mais je ne les appellerai pas profiteurs, malgré que dans l'est du Canada aujourd'hui nous ayons à payer \$15 pour un baril de farine, fait, peut-être de blé récolté sur la ferme de mon honorable ami. Je n'appellerai pas mon honorable ami un profiteur, pas plus que je ne voudrais appliquer cette épithète à celui qui fabrique de l'acier ou tout autre produit, parce qu'il a augmenté ses profits.

L'Ouest, naturellement, jette les yeux sur les industries manufacturières de cette partie du pays, et, comme mon honorable ami l'a fait hier, les désigne sous le nom de "gros intérêts". Nous, de l'Est nous regardons l'Ouest, et remarquons cette gigantesque organisation des producteurs de grains, comprenant parmi ses membres une multitude de gens, et qui, me dit-on, a investi de fortes sommes d'argent. Nous pourrions être disposés à dire que ce sont là des gros intérêts. Je sais que ses représentants sont descendus l'autre jour dans